

# Ouverture à Paris du procès de Pascal Simbikangwa

LE MONDE | 05.02.2014 à 12h41 • Mis à jour le 05.02.2014 à 15h16 |

Par **Stéphanie Maupas** ([/journaliste/stephanie-maupas/](http://journaliste/stephanie-maupas/)) (La Haye, correspondance)

Dès l'ouverture du procès de Pascal Simbikangwa devant la cour d'assises de Paris, mardi 4 février, les six jurés ont dû noircir des dizaines de pages pour s'emparer de « *la complexité de l'histoire rwandaise* », résumée en deux heures par le président Olivier Leurent.



Pascal Simbikangwa, le 4 février 2014 lors de l'ouverture de son procès à la cour d'assises de Paris. | BENOIT PEYRUCQ

Pascal Simbikangwa, poursuivi pour « *complicité de génocide* » et « *crimes contre l'humanité* », est soupçonné d'avoir livré des armes et commandé des miliciens. Le génocide des Tutsi du Rwanda, perpétré entre avril et juillet 1994, s'est soldé par près de 800 000 morts. Alors, lorsque les avocats de l'accusé ont plaidé « *l'inégalité des armes* » et tenté de faire annuler le procès à l'ouverture des débats, les parties civiles n'ont pas eu de mots assez durs pour dénoncer de telles manœuvres tactiques en ce jour historique.

L'avocat général, Bruno Sturlese, a assuré pour sa part avoir « *bousculé les circuits diplomatiques* » pour faire venir à la barre des témoins proposés par la défense à la dernière minute. Puis accusé ses avocats de « *distiller le fiel, nauséabond, selon lequel la justice ne serait pas en capacité de juger. Vous dites et vous écrivez que votre client a été traité comme un chien* »

*par la justice française, et ça m'a fait mal. »*

« *Oui, comme un chien !* », a rétorqué M<sup>e</sup> Alexandra Bourgeot. Victime d'un accident de voiture en 1986, le capitaine Simbikangwa circule depuis dans un fauteuil roulant. A demi-mots, l'avocate décrit sa détention à Mayotte en 2008, où il avait été arrêté pour une affaire de faux papiers : « *Avec sa chaise roulante, il n'avait pas accès aux toilettes. Il devait jeter... à travers la porte... pendant huit mois.* » Désormais emprisonné à Fresnes, Pascal Simbikangwa dispose, depuis près d'un an, d'une cellule aménagée.

### « **J'AIMAIS LA FONTAINE** »

Dans le box des accusés, le capitaine Simbikangwa se fait prolix. Il est né Safari Senyamuhara, assure-t-il et n'est devenu « Pascal » qu'après son baptême, à 15 ans. Pascal ou Safari ? Son identité suscite bien des questions depuis le début du dossier. « *C'est moi qui suis allé à la mairie pour me faire enregistrer lorsque j'avais 5 ans. – Monsieur Simbikangwa, soyez sérieux,* ponctue le président. *A 5 ans, vous n'êtes pas allé à l'état civil !* »

A chaque question, l'accusé trouve une nouvelle réponse, sans souci des contradictions. « *Monsieur Pascal Simbikangwa, si vous mentez sur des questions aussi banales, comment vous croire ?* », interroge M<sup>e</sup> Emmanuel Daoud, défenseur de la Fédération internationale de la ligue des droits de l'homme. En débarquant à Mayotte en 2005, après avoir fui le Rwanda, Pascal Simbikangwa avait dû mentir pour tenter d'obtenir un statut de réfugié. « *Beaucoup de gens qui demandent l'asile sont des gens malheureux et quand on est malheureux, on ment* », explique-t-il.

Troisième d'une famille de neuf enfants, Pascal Simbikangwa est un homme isolé. Lorsqu'il annonce à la cour que l'un de ses frères vit à Paris, le président l'interroge. « *Il vient vous voir à la maison d'arrêt ? – Ouais... enfin pas souvent* », précise-t-il après avoir croisé le regard étonné de son avocat. Pourquoi n'est-il pas témoin – pas plus que l'une de ses sœurs, réfugiée au Canada ? « *Il y a un climat de délation générale de la part d'associations de victimes. Est-ce que leur témoignage changera quelque chose ? Si ça vous intéresse, je les inviterai* », répond-il.

De sa jeunesse, il parle avec plaisir : « *J'étais plutôt scientifique. J'ai aimé les lettres plus tard, après mon accident. J'aimais La Fontaine.* » Mais il abandonne ses études pour s'enrôler dans la gendarmerie. « *C'était le métier qu'il me fallait. – Vous auriez pu devenir professeur,* estime le président, *qu'est-ce qui vous a plu ? – Le commandement des hommes.* » Après la gendarmerie, il rejoint la garde présidentielle. Puis, après son accident de voiture, prend la direction des services de renseignement

civils, dont il assure avoir été écarté deux ans avant le génocide. Le procès doit durer six semaines.

**[Stéphanie Maupas](#)** ([/journaliste/stephanie-maupas/](#)) (La

Haye, correspondance)

Journaliste au Monde

Suivre